



SAISINE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)

Refus d'une Demande d'Utilisation du Compte Personnel de Formation (avant le 3^{ème} refus successifs en deux ans)

Ce formulaire est à compléter et à retourner avec les pièces de saisine dans un seul fichier au format PDF à vos gestionnaires RH : **GRH1** : grh1@cdg16.fr **GRH2** : grh2@cdg16.fr **GRH 3** : grh3@cdg16.fr

COLLECTIVITÉ

Nom :

Adresse :

Personne en charge du dossier :

Téléphone :

Mail :

DOSSIER DE SAISINE

Préciser le dossier soumis pour avis :

.....
.....

AGENT CONCERNE :

Nom : Prénom :

Date de naissance:/...../.....

Grade :

Fonctions:
.....
.....

Nombre d'heures hebdomadaires :/35h00

Date de nomination stagiaire :/...../.....

Niveau d'études ou de formation de l'agent

.....
.....

Formations suivies par l'agent depuis sa nomination dans la collectivité (joindre les attestations de stage correspondantes) :

.....
.....

Eléments relatifs au refus de mobilisation du compte personnel de formation :

.....
.....
.....
.....

Pièces transmises (notamment les copies de demandes de formation de l'agent et les réponses écrites négatives de l'autorité territoriale, suite aux deux premières demandes):

.....
.....
.....
.....

A, le

(Cachet de la collectivité/Prénom, nom, qualité et signature de l'Autorité Territoriale)

Les informations collectées sur ce formulaire sont destinées au Pôle Gestion des Ressources Humaines pour la saisine et l'information de la CAP. Elles sont conservées le temps de la période d'emploi de la personne. Conformément à la Loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD2016/679), vous pouvez consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Vous pouvez exercer votre droit d'accès en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du CDG16 : dpo@cdg16.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.